Image not found or type unknown

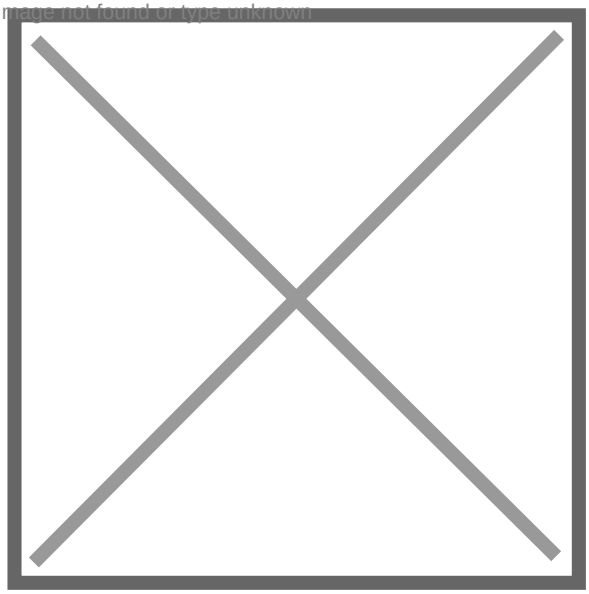

Demande d'aide suite à un décès brutal

Par **niquedouille**, le **20/09/2013** à **17:23**

[fluo]Bonjour[/fluo]

Je suis en quête d'information, suite au décès de mon compagnon.
L'article 371 du code civil définit l'autorité parentale comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité exclusive, l'intérêt de l'enfant.
Ainsi dès lors que DC eut compris que les excès de violences, la consommation de stupéfiants de la mère… (Son ex-compagne) mettraient en péril les droits de leur fille, il agit sans tarder.
En se rapprochant des autorités compétentes, son seul et unique souhait était de protéger JC.
Jusqu'au vendredi 22 février 2013 il est clair que pour moi cette notion juridique appelée « intérêt de l'enfant » demeurait très floue.
A cette date seulement, pour la première fois le paysage judiciaire semblait s'éclaircir autour de JC.
Pour la première fois DC se sentait épaulé, l'issue de son combat visant à protéger JC, semblait prendre une tournure positive.
Après coup, quoi de plus normal finalement ; depuis la naissance de JC, il s'en était toujours occupé.
Ce vendredi 22 février 2013, sonnait alors comme la fin d'une bataille judiciaire beaucoup trop longue.
Eu égard à la présence au centre de cette bataille, d'une petite fille de 4 ans 1/2 qui malgré elle en savait beaucoup trop, du monde parfois impitoyable des adultes…
Comment pouvait-il en être autrement ?
JC avait besoin de calme, de sérénité… Les visites surveillées qui dégénèrent, les plaintes au commissariat, les tribunaux… Tout cela avait trop duré…
Aujourd'hui 18 septembre 2013, voilà un mois que le sort nous a violemment frappé.
Le papa de JC, mais aussi celui d'HC, MC et LC et mon amour depuis un an est décédé.
La notion de « l'intérêt de l'enfant » redevient flou…

Malgré tout l’amour que nous avons pour JC, malgré tout ce que nous sommes prête à mettre en œuvre en termes d’organisation et de moyens pour protéger JC au sens juridique du terme et plus encore…
Nous ne sommes pas certaines, de la suite qui sera donné à notre histoire. Nous ne sommes pas certaines que la justice nous la confiera…
Alors pourquoi cette lettre ?
Peut-être pour vous rappeler à quel point JC et nous avons été et sommes encore terrassé par la disparition brutale de DC.
Aussi pour vous dire que sa vie a déjà été suffisamment bouleversée, et que le seul moyen d’honorer la mémoire de son père qui l’aimait tant, et qui s’est battu de toutes ses forces pour la protéger, est de la laissé dans l’environnement ou il lui reste encore bon nombre de repères.
Quelle suite pouvons nous envisager ? JC peut-elle être confiée à sa mère, alors qu'elle est connue pour ses excès de violence, sa consommation de produit stupéfiant ? Pouvons nous en obtenir la garde ? peut-on considérer que cette mère a abandonné son enfant ? Pouvons nous envisager son adoption? Elle n'a plus que ses sœurs et moi !!!
Son père n'a cessé de se battre pour la protéger, ce combat est-il vain ? Que pouvons nous faire?
Si le caractère brutal de sa disparition ne lui a pas laissé le temps d'exposer ses dernières volontés... Il y en a au moins une qui est claire... Et elle concerne JC... Que pouvons nous faire pour continuer à la protéger...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés